

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 1/2020

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

09 mars 2020

L'an deux mille vingt, le neuf mars, à **11 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Christian PELTIER, suppléant de M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 04 mars 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : Détermination du nombre de Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le comité syndical peut librement déterminer le nombre de vice-président appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du comité syndical ;

Considérant que ce pourcentage donne pour le syndicat un effectif maximum d'un vice-président.

Sur proposition du Président,

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **APPROUVE** la création d'un poste de vice-président.